

COMMUNE D'ANOUX
Institutions et vie politique
Intercommunalité
JO DS. 07.01

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25/01/2017

L'an mil dix sept ^{deux} le vingt cinq janvier Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 6
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procurator(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claude, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

<u>Date de convocation</u> .20/01/2017

CREATION D'UNE CIID

<u>Date d'affichage</u>/..

Le Maire indique qu'une commission intercommunale des impôts directs est obligatoire pour les EPCI soumis de plein droit au régime de la TPU.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..../..

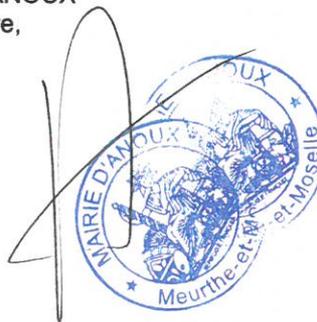
La CCPBJO sollicite les communes membres afin de recueillir des candidatures susceptibles de siéger au sein de cette commission.

et publication du :

..../..

Après en avoir délibéré le Conseil propose la candidature de M. André BERG, Maire d'ANOUX.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,



COMMUNE D'ANOUX
 Institutions et vie
 politique
 Intercommunalité
 N° 05-07-02

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du .25/01/2017

L'an ^{deux} mil dix sept..... le vingt cinq janvier Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG.....

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11 11
Présents : 6
Absents : 5
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 6
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claude, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
 .20/01/2017

Date d'affichage
/./....

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

CCPBJO

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT

Le Maire informe le Conseil qu'il convient de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Après en avoir délibéré, le Conseil désine M. André BERG pour représenter la commune au sein de cette commission.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à ANOUX
 Le Maire,



COMMUNE D'ANOUX
Finances locales
subvention
no 07.05.03

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2017

L'an deux mil dix sept..... le vingt cinq janvier Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG.....

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation

20/01/2017

Date d'affichage

...././....

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

AMENAGEMENT DE DEUX CARREFOURS DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le Maire indique au Conseil que les deux intersections situées dans le village, à savoir rue Pasteur / Chemin rural des Olivettes et rue Pasteur / Chemin d'exploitation du bout de la ville, sont dans un état pitoyable et qu'il convient d'engager des travaux pour améliorer la sécurité et la circulation pour les habitants utilisant ces voies.

Le Maire précise que ces chemins sont encore partiellement en terre au niveau de l'intersection et qu'il convient de modifier les lieux par la mise en place d'un revêtement de qualité, par la création de trottoirs et la mise en place d'une signalisation aux normes.

Le montant des travaux est estimé à :

- pour le carrefour 1 : 20.748,60 euros HT soit 24.898,32 euros TTC
- pour le carrefour 2 : 23.521,20 euros HT soit 28.225,44 euros TTC

Le Maire sollicite l'accord du Conseil pour effectuer une demande de subvention au titre de la DETR 2017

44.269,80 x 40 % = 17.707,92 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,



ANOUX

COMMUNE D'ANOUX
 Fonction publique
 Personnel contractuel
 N° 04-02-04

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25/01/2017

L'an ^{deux} mil dix sept..... le vingt cinq janvier Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG.....

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	11
Présents :	6
Absents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour :	6
Contre :	
Abstentions :	

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procurator(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
 20/01/2017

Date d'affichage
/..../..

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

CONVENTION DE FORMATION Bafa

Le Maire indique que dans le cadre du contrat CUI de Melle Caroline LICCARDI une formation Bafa doit être engagée avant la fin du contrat.

La formation se déroulera du 12 février 2017 au 19 février 2017 à GIVRY EN ARGONNE.

Le coût de cette formation est de 552 euros. Il sera pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil autorise le Maire a signé ladite convention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à ANOUX
 Le Maire,

